Je m'appelle Françoise Nicolas. Je suis fonctionnaire au ministère des Affaires étrangères.

En 2008, j'ai été affectée à l'ambassade de France à Cotonou, au Bénin, au sein du Service d'Action et de Coopération Culturelle (SCAC) en charge des bourses d'études, de stage, des missions, des invitations et de l'organisation d'examens . Le secteur qui m'était confié était en grand désordre. Une simple remise à plat des dossiers entreposés me permit de mettre fin à des abus à la grande satisfaction de mon premier chef de bureau (ex: une bourse d'études était attribuée depuis 7 ans sans justificatif quand le maximum est de 3 ans pour une thèse). Je mis en place des bases de données pour gérer efficacement ces dossiers.

Pendant ma première année, j'ai fait l'objet de manoeuvres de l'ambassadeur visant à m'écarter de mon poste. C'était également le cas de mon premier chef de bureau. Dans le service, nous ressentions tous les effets de ce que nous imputions à une inimitié entre les deux hommes, très dissemblables. Je constatais des obstructions au travail quotidien du SCAC (ex: des rétentions de parapheurs anormales). J'étais témoin de propos menaçants de la part de collaborateurs de l'ambassadeur (« Attention, Madame Nicolas, vous jouez un jeu dangereux ») et ce premier chef de bureau m'avait demandé de les consigner par écrit. L'ambassadeur obtint le départ de mon premier chef de bureau, effectif à l'été 2009. De même, l'ambassadeur me renvoya en France sous un prétexte qui s'avèrera mensonger: renvoyée au motif que j'avais contracté une maladie parasitaire, je découvrais à Paris que l'ambassadeur avait motivé mon rapatriement par une tentative de suicide! Je me retrouvai piégée, interdite de reprendre mes fonctions à l'ambassade. Je décidai de consulter un cabinet d'avocats et de saisir un tribunal administratif en août 2009 afin de pouvoir reprendre le cours de ma vie au Bénin.

À mon retour à Cotonou, en septembre 2009, je découvrais un nouveau chef de bureau, choisi par l'ambassadeur. Très vite, grâce à mes bases de données, je repérais et mettais en évidence un système de créations de dépenses fictives imputées sur le budget dont j'étais responsable. Concrètement, les dossiers se devaient de comporter un certain nombre d'informations, précises, essentielles, afin de justifier l'utilisation des fonds (telles que les coordonnées des bénéficiaires, des organismes concernés, etc).

Alors que j'étais en fonction depuis plus d'un an, les dossiers que je traitais m'étaient brusquement retirés pour être confiés à une recrutée locale. J'en restais pourtant officiellement responsable, mais, de fait, je ne contrôlais plus rien. Et ce que j'arrivais à en percevoir m'alarmait au plus haut point. Les dossiers étaient vides, alors que selon les types de dossiers concernés, je collectais habituellement sur mes bases de données entre 30 et 50 éléments par dossier. Pendant quatre mois, j'ai attiré l'attention de ma hiérarchie sur les « anomalies » induites par cette nouvelle organisation. En vain. Au bout de trois mois, j'avais fini également par exposer la situation à mon administration centrale, à Paris, en donnant des exemples qui, avec le recul, sont très explicites quant au caractère fictif des dépenses concernées (dans le meilleur des cas, si deux bourses de stage étaient consommées réellement, il y avait imputation de ces bourses « réelles » et également du montant qui avait été mis de côté en prévision, soit deux bourses correspondant à de « vrais » stagiaires mais quatre bourses imputées sur le budget).

À cette période, j'ai reçu des menaces précises de l'encadrement de l'ambassade. Je communiquai certaines de ces menaces à mes avocats avec des coordonnées de personnes qui m'avaient alertée: ainsi, je les informais d'un « projet de viol commandité » qu'aurait évoqué le numéro deux de l'ambassade au cours d'une réunion où mon éloignement avait été envisagé (mail d'octobre 2009. Je me sentais menacée, mon entourage était inquiet. Trois mois plus tard, j'étais agressée par surprise par la collègue qui partageait mon bureau alors que j'étais assise, absorbée par mon travail. J'étais alors aphone depuis dix jours. Je ne pus donc pas crier et appeler à l'aide. J'ai survécu à une strangulation grâce à l'intervention d'un agent d'entretien qui, alerté par le bruit, est entré dans le bureau et est intervenu alors que je perdais connaissance (janvier 2010). Onze photos de mes blessures ont été prises par un médecin (sept sont exploitables).

Il n'a été procédé à aucune enquête. L'agent d'entretien a été aussitôt licencié sans avoir été auditionné. Les signalements que j'avais opérés quant à la gestion du budget dont j'avais la charge (le constat de dépenses fictives) n'ont pas été instruits. L'auteur de l'agression a été (et est encore) maintenu en fonctions. L'ambassadeur qui m'avait diffamée, ses collaborateurs qui m'avaient menacée ont été promus.

Mon administration ne m'a pas soutenue: j'ai fait l'objet d'un rapatriement disciplinaire. J'étais blessée, en état de choc. Je ne tenais pas seule debout, incapable de faire une valise. J'ai abandonné au Bénin tous mes biens, ma maison dont je venais de régler un an de loyer, mon véhicule, etc. Et, évidemment, sans qu'il ne me soit versé un centime d'euro de "compensation".

A titre personnel, j'ai dû surmonter les conséquences d'un état de stress post-traumatique, aigu puis chronique, provoqué par la strangulation. Je suis restée hospitalisée deux mois avec demi-salaire, le

ministère ne voulant pas reconnaître l'accident de service. Il sera reconnu après 18 mois de bataille acharnée.

Professionnellement, j'ai été mutée d'office sur un poste ne correspondant ni à mes compétences, ni à mes aspirations. Toutes mes demandes de mutation ont été refusées au titre de « la politique du noeud coulant » (sic) que m'applique le ministère des Affaires étrangères. Entre 2011 et 2015, j'ai listé 72 refus de changement de poste.

Ma plainte pénale pour violences volontaires a été classée sans suite, sans instruction digne de ce nom, au motif qu'il ne s'était agi que d'une simple dispute. Une plainte pénale contre X pour tentative de meurtre a été déposée en 2015. Elle mentionne le contexte de signalement en interne de dépenses fictives et mentionne le télégramme diplomatique du nouvel ambassadeur de France, Jean-Paul MONCHAU, évoquant « la gestion à vau-l'eau » (sic) de l'ambassade à l'époque d'Hervé BESANCENOT Le juge d'instruction a retenu la qualification de tentative de meurtre mais n'instruit pas ma plainte, freiné par la « qualité » des personnes que je mets en cause (mon agresseur, l'ambassadeur et ses collaborateurs protégés par le ministère des Affaires étrangères), sans être interpellé par les dépositions sous serment contradictoires et/ou incohérentes.

Je me suis pourvue devant les juridictions administratives jusqu'au Conseil d'Etat pour demander le retrait de documents diffamants de mon dossier administratif, contester ma mutation d'office,. Elles ont toutes donné raison à mon administration au titre de la <u>raison d'Etat</u>, au motif que mon agresseur est une intime officielle de deux chefs d'Etat africains par la grâce d'un enfant adultérin et qu'il importe de préserver de bonnes relations diplomatiques entre la France et le Bénin en ne traitant pas cet « incident » selon les lois de la République. C'est également à ce titre qu'un tribunal administratif a refusé mes demandes d'enquête administrative et de bénéfice de la protection fonctionnelle, laissant à ma charge les frais de justice.

J'ai donc dû tout assumer seule au plan matériel. Mes économies ont fondu. Je me suis lourdement endettée. Je ne tiens depuis des années que par les gestes de solidarité de mes amis.

Nathalie LOISEAU était directrice des ressources humaines du ministère des Affaires étrangères de 2009 à 2011, puis directrice générale de l'administration et de la modernisation (2011-2012).

À partir d'août 2009, plusieurs procédures amiables ou devant des tribunaux ont été signifiées au ministre des Affaires étrangères, tant avant qu'après mon agression: août 2009, décembre 2009, mars 2010, octobre 2010, mars 2012, mai 2012, décembre 2012, pour n'évoquer que cette seule période.

Août 2009	Référé-suspension devant le tribunal administratif (TA) de Paris suite a piège tendu par Hervé BESANCENOT pour éloigner de l'ambassade	PJ18, 18 bis (à retrouver), PJ20, PJ63
Décembre 2009	Mes avocats écrivent au ministre des Affaires étrangères au sujet des documents diffamants découverts à mon dossier administratif par la CGT (cf PJ4, PJ28)	PJ34
Mars 2010	Je dépose devant le TA de Paris une requête pour demander que le ministre des Affaire étrangères retire de mon dossier administratif les documents diffamants rédigés par Hervé BESANCENOT ou à son initiative (cf PJ4 et PJ28)	PJ72
Octobre 2010	Je dépose, via mon avocat, une requête amiable auprès du ministre des Affaire étrangères pour harcèlement moral (elle reste sans réponse)	PJ77
Mars 2012	Le jugement du TA de Paris rejetant ma demande quant aux documents diffamants est signifié au ministre des Affaires étrangères	PJ103
Mars 2012	Le jugement du TA de Parsi validant ma mutation d'office après l'agression est signifié au ministre des Affaires étrangères	PJ104
Mai 2012	Je conteste devant le Conseil d'Etat le jugement du TA de Paris quant aux documents diffamants. Ce pourvoi est signifié au ministère des Affaires étrangères	PJ105

Mai 2012	Je conteste devant le Conseil d'Etat le jugement du TA de Paris validant ma mutation d'office à Nantes après mon agression. Ce pourvoi est signifié au ministère des Affaires étrangères	PJ106
Décembre 2012	le Conseil d'Etat rejette mon pourvoi quant à ma mutation d'office. Il est signifié a ministre des Affaires étrangères.	PJ115

En 2009, mes avocats ont également écrit au ministre des Affaires étrangères en dehors de ces procédures: suite à un épisode de harcèlement particulièrement violent ou pour contester la teneur d'un rapport diffamant rédigé par l'Inspection générale des Affaires étrangères sur la base de seules déclarations de l'ambassadeur.

De par ses fonctions de directrice des ressources humaines du ministère des Affaires étrangères, Nathalie LOISEAU en était la destinataire naturelle.

En outre, en juin 2011, paraissait un livre de poche qui évoquait mon agression dès son introduction (« Les diplomates. Derrière la façade des ambassades de France » de Franck Renaud, éditions Nouveau Monde). Je peux raisonnablement considérer que Nathalie LOISEAU en a eu connaissance.

Nathalie LOISEAU est donc responsable de l'absence d'enquête après mon agression, de la protection officielle de mon agresseur et des probables commanditaires de l'agression. Elle est responsable de mon rapatriement disciplinaire sans commission de discipline.

Elle est responsable de l'impunité de l'ambassadeur, assurée par la présence opportune de son frère jumeau à la commission de discipline des ambassadeurs.

Elle est responsable de la raison d'Etat que m'oppose le ministère des Affaires étrangères pour me priver de l'application des lois de la République. Nathalie LOISEAU est responsable de l'absence d'enquête suite à mon signalement de dépenses fictives.

En sa qualité de directrice des ressources humaines du ministère des Affaires étrangères, Nathalie LOISEAU était responsable de ma sécurité sur mon lieu de travail et me devait protection. Bien au contraire, elle a choisi de me sacrifier et de laisser perdurer les dérives notoires du ministère des Affaires étrangères, en contradiction avec l'éthique la plus élémentaire dont la simplicité biblique aurait dû interpeller cette « féministe catholique »: tu ne tueras point, tu ne voleras point.

## Complément :

- Juillet 2015: une plainte pénale contre X pour tentative de meurtre avec constitution de partie civile a été déposée auprès du TGI de Nantes. Le juge d'instruction a bien retenu la qualification de tentative de meurtre, mai l'instruction traîne de façon anormale.
- Depuis début 2017, le Défenseur des Droits instruit mon dossier grâce à ses nouvelles compétences dévolues par la loi Sapin 2 sur la protection des lanceurs d'alerte. Ses services sont également confrontés à des obstructions qui les empêchent d'enquêter auprès du ministère des Affaires étrangères, d'où l'intervention depuis mai 2017 de son directeur des Affaires judiciaires
- Trois expertises psychiatriques récentes attestent de ma santé mentale et des conséquences de l'agression et du harcèlement moral depuis (pas de démence mais un état de stress post-traumatique important).